



Reunion de Conseil Municipal du 9 Janvier 2020

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, FOURNIER Bertrand, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : DA CRUZ Éric qui a donné pouvoir à BONNAUD Alain, POTIER Richard

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FOURNIER Bertrand

☐ Restaurant Scolaire – Projet de Construction Site de la Mairie

Présentation de l'esquisse

Le 7 Novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet Archi Urba Déco, sur une estimation de travaux de 1 100 000 € HT. Compte tenu des contraintes de calendrier liées au dépôt du dossier de subvention Etat (Contrat de ruralité – Date limite 17 Janvier 2020), 3 réunions ont eu lieu de Novembre à Décembre 2019.

M. le Maire et Alain BONNAUD ont présenté dans le détail l'esquisse modifiée (plans et estimation des surfaces et financière) du 20 Décembre 2019 suite aux réunions du Comité de Pilotage des 3 Décembre et 17 Décembre 2019.

Toutes les interrogations et suggestions présentées par les Conseillers Municipaux vont être communiquées à l'équipe de maîtrise d'œuvre via l'Agence de Services aux Collectivités Locales, pour permettre une validation ensuite de l'esquisse.

Sollicitation d'une subvention de l'Etat

Dans le cadre du Contrat de Ruralité établi à l'échelle de notre territoire (Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts), une subvention d'un montant de 187 000 € va être sollicitée.

Sollicitation d'une subvention de la Région

Au titre du Pacte Régional pour la Ruralité, une subvention de 100 000 € va être sollicitée auprès de la Région des Pays de la Loire.

Réunion de Conseil Municipal du 31 Janvier 2020

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Éric, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, GABORIEAU Jacky qui a donné pouvoir à JAUNET Jean-Yves, GABORIEAU Stéphanie qui a donné pouvoir à HUCTEAU Amélie.

ABSENT : POTIER Richard

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FAUCHARD Ghislain

☐ Distribution du bulletin communal 2020 : Subvention aux associations

Le Conseil Municipal a validé :

❶ la liste des associations qui assureront la distribution en 2020 (les dates de distribution et de mandatement à compter de mars seront revues, après les élections municipales) :

Conseil Municipal	Distribution	Association	Echéancier mandatement
31 janvier 2020	15-16 février 2020	Palet Chauchéen	Entre le 17/02 et le 27/02
28 février 2020	21-22 mars 2020	MAM Picoti-Picota	Entre le 23/03 et le 04/04
mars 2020	Date définie après les élections municipales	Chauché T'Trail	Entre le 20/04 et le 30/04
avril 2020	idem	Chauché Chess Club	Sera défini après les élections municipales
mai 2020	idem	Comité des Fêtes	idem
juin 2020	idem	Cyclo Sport Chauchéen	idem
août 20	idem	Ogec - Apel	idem
septembre 2020	idem	Tennis de Table	idem
octobre 2020	idem	UCAC	idem
novembre 2020	idem	Marche Chauchéenne	idem

❷ le montant proposé par le Bureau Municipal soit 180 € par distribution.

☐ **Projet Séniors « Jardin des Antoinette » : Acquisition parcelle AB 356 – Promesse de vente**

Mme LUCAS Martine, intéressée à l'affaire, s'est retirée.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'acquisition de la parcelle AB 356 appartenant à M. et Mme LUCAS Yannick, laquelle s'intègre dans le projet proposé par l'EPF et autorisé M. le Maire à signer la promesse de vente présentée, sur la base d'un prix d'acquisition de 20 000 €.

☐ **Etablissement Public Foncier de la Vendée : Bilan des activités 2019**

Le Conseil Municipal a approuvé pour l'année 2019, le bilan d'activités de l'EPF dans le cadre des conventions établies pour le Quartier Séniors et le secteur de La Bagatelle.

☐ **Base Adresse Locale Vendée : Convention de publication de données ouvertes entre GéoVendée, la Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts et la Commune de Chauché**

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention tripartite Communauté de Communes – Commune – GéoVendée pour la publication des bases adresses communales en open data sur le portail open data de GéoVendée. Cette base d'adresse locale permet une amélioration dans la gestion de l'adresse, et en particulier l'information de l'ensemble des partenaires et la transmission rapide à tous des nouvelles adresses. Elle répond à de nombreux enjeux majeurs pour les collectivités territoriales tels que la sécurité des biens et des personnes, le transport et l'économie.

☞ Hubert CAUNEAU a souligné que des camions viennent encore tourner à la Perrauderie/Maurepas, dirigés par leur GPS pour se rendre à Villeneuve (2 villages Villeneuve existaient à Chauché il y a encore une dizaine d'années).

☐ **Rue du Rocher – Assainissement : Proposition d'une convention de mandat entre la Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts et la Commune de Chauché**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Rocher (RD 37), des petits travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sont nécessaires. Ces travaux relevant de la compétence communautaire, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à signer la convention de mandat afin que la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts délègue la maîtrise d'ouvrage à la Commune de CHAUCHE. La Communauté de Communes remboursera le montant des dépenses estimées à 16 000 € TTC.

☐ **Budget Général et Budget Salle Arc en Ciel 2020 : Autorisation de dépenses avant le vote du Budget Primitif**

Avant le vote du budget, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses indiquées ci-dessus dans la limite des crédits ci-après :

❶ **Budget Général 2020** (78100) Compte 2051/Opération 61 Mairie à hauteur de 8 300 € pour la refonte du site internet,

❷ **Budget Salle Arc en Ciel 2020** (78103) Compte 21318/21 à hauteur de 100 €, crédits insuffisants pour le remplacement de la porte de la Chaufferie.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 16 Décembre 2019 :

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des parcelles situées à la Brossette.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.
M. le Maire reçoit le Samedi, de **11h00 à 12h00**, sans rendez-vous ou en semaine sur rendez-vous.

☐ **Marchés HT signés depuis le 16 Décembre 2019 :**

18/12/2019	PLP - Fourniture signalétique divers bâtiments	249.00
20/12/2019	MORINIERE Bernard Selarl -Travaux topographiques complémentaires Puits géothermie	200.00
06/01/2020	REEL - Travaux d'entretien et de débroussaillage EV 2020	7114.17
13/01/2020	PASQUIER SARL - Entretien bac à graisses Restaurant Scolaire	217.00
20/01/2020	MEDIAPA BOUFFERE - Fournitures administratives	457.40
24/01/2020	NICOU - Chrysanthèmes et plantes bisannuelles	599.90
24/01/2020	NICOU - Plantes bisannuelles 2020	342.00

**Prochaine séance du
Conseil Municipal :
Vendredi 28 Février 2020 à 20h00**





TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE LA RUE DU ROCHER

Les travaux d'aménagements de la rue du Rocher vont débuter **le 06 Avril prochain** pour une **durée de 4 mois environ**. La circulation des véhicules y sera restreinte et déviée, en fonction de l'avancement des travaux.



ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 Mars 2020

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

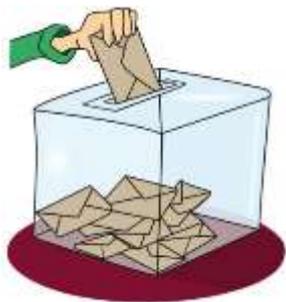
RAPPEL : A CHAUCHÉ, il y a 2 bureaux de vote (Mairie et Salle des Etoiles de Fruchet). **Le bureau de vote** dans lequel vous pouvez voter **est indiqué sur votre carte d'électeur**.

Les nouveaux électeurs inscrits et les électeurs qui ont changé d'adresse dans la commune vont recevoir une nouvelle carte d'électeur.

✗ En cas d'erreur sur votre nom, vos prénoms, vous pouvez demander la rectification auprès de l'INSEE à l'adresse suivante <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

RAPPEL DES PIÈCES D'IDENTITÉ OBLIGATOIRES POUR VOTER

- Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans,
- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans,
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Permis de conduire en carton rose ou sécurisé,
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'[article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure](#).



Depuis 2014, pour que le vote soit valable, le bulletin de vote ne doit pas être modifié : le panache, l'adjonction de noms, la modification de l'ordre de présentation des candidats ne sont pas autorisés.

Les listes seront composées paritairement d'hommes et de femmes.

Nous allons également élire 3 conseillers communautaires qui représenteront CHAUCHÉ au sein de la Communauté de Communes du pays de Saint Fulgent-Les Essarts

C'est pourquoi, vous trouverez 2 listes sur le même bulletin de vote :

* partie gauche : la liste des conseillers municipaux

* partie droite : la liste des conseillers communautaires.

La modification de seulement une des deux listes entraîne la nullité de l'ensemble du vote.

INFOS PRATIQUES



Suez Eau France

(Gestion du service assainissement)
11, Rue des Forêts – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY
☎ 02.28.15.31.50.

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ
Le Jeudi une semaine sur deux
De 8h45 à 12h30 :
au centre périscolaire « Les Scoubidou » -
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au
☎02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF
Annulation le matin même : ☎07.87.71.97.48



MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203
☎02.51.41.83.09. –
mairie@chauche.fr
Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

ASSISTANTE SOCIALE
 Seulement sur
 RDV : ☎ 02.28.85.76.00.
 au centre médico-social

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE
 Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h
 Mardi et Vendredi : 14h à 18h
 Mercredi et Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h
 Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir
 d'une carte qui est à demander à la
**Communauté de Communes du Pays de
 St Fulgent-les Essarts**
 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT
 ☎ 02.51.43.81.61.

ADMR
 Comité de secteur du Pays
 de ST FULGENT - LES ESSARTS
 18 Rue des Tilleuls -85250 SAINT
 FULGENT
 ☎ : 02.52.61.47.46.
 Mail : paysdestfulgent@admr85.org
 Accueil téléphonique du lundi au
 vendredi de 8h30 à 17h30 et
 accueil physique du lundi au vendredi de
 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30



Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :
 Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire
 avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. **Je compose le 15**, face à une **urgence
 vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les
 pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09 , pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83

MESSAGES DES ORGANISMES

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Enquête téléphonique portant sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du Département.

Le Département souhaite poursuivre sa politique volontariste dans le domaine de la mobilité quotidienne des vendéennes et vendéens. L'objectif est d'appréhender les pratiques des déplacements des vendéennes et des vendéens pour les intégrer aux réflexions sur la mobilité à l'échelle départementale.

L'enquête se déroulera entre janvier et juin 2020.

Les ménages sollicités pour participer à l'enquête seront préalablement informés par lettre. Des enquêteurs de Terre d'Appel Field les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête. L'entretien proprement dit sera effectué par téléphone, depuis la plate-forme de Terre d'Appel Fiel située à Strasbourg.

Pour plus d'informations, voici le numéro vert à disposition du public : **03.69.22.01.09**



RÉEL

Vous recherchez un emploi !

Pour un complément, une reprise d'activité ou encore construire un nouveau projet professionnel, Réel recrute pour des postes de :

- ◆ Services en cantine et périscolaire
- ◆ Entretien et nettoyage de bureaux
- ◆ Entretien des espaces verts
- ◆ Services à la personne

Réel
 REEL ASSOCIATIONS
 Tél : 02-51-46-46-38
contact@reel-gns.fr

LE COUPLE, QUELLE AVENTURE !

L'UDAF de Vendée propose un programme d'ateliers sur **la vie de couple à découvrir**.

Malgré le taux élevé de séparations et de divorces, pourquoi ne pas mettre le couple à l'honneur ?

C'est ce que propose Cécile Fournier, à travers des ateliers abordant la conjugalité ; elle fera découvrir comment maintenir de l'amour et comment donner du sens à la vie de couple.

Elle apportera des conseils théoriques, des propositions ludiques, positives et pédagogiques pour aider à développer les bases nécessaires d'une relation sereine et comment vivifier l'histoire de son couple tout au long de la vie.

Elle fera découvrir des conduites de vies pour apporter du pep's dans son couple et pour aider à traverser les malentendus et les conflits inévitables qui jalonnent une vie à deux.

Retrouvez en ligne notre programme des ateliers de l'année à l'adresse : www.udaf85.fr

Gratuit / sur inscription.

RETINA France

Engagée pour vaincre les maladies de la vue, l'Association RETINA FRANCE vous donne Rendez-vous pour son grand Evènement Choral « Mille Chœurs pour Un Regard ». Cet événement placé sous le haut patronage des Ministères de Santé, Culture, Recherche, permet à un grand nombre de chorales de s'unir pour chanter au profit de la Recherche médicale en ophtalmologie.

Le dimanche 5 avril, aux HERBIERS, dans l'amphithéâtre du Lycée Jean XXIII, à 15 H un concert sera donné par la Chorale Rosedor (dirigée par Michèle Laporte) et la chorale A Not Bon Choeur (dirigée par Claude Loiseau).

A l'issue de ce concert Muriel PERRON directrice au CNRS et directrice du CERTO (Centre Etudes et Recherche Thérapeutique en Ophtalmologie) présentera les travaux menés dans ce laboratoire. RETINA assure les frais de fonctionnement du CERTO

Pour le plaisir des yeux une exposition sera installée dans le hall d'accueil de l'amphithéâtre. Des artistes locaux présenteront leurs œuvres de peinture ou sculpture.

Entrée du concert 9 euros au profit de la recherche en ophtalmologie.

Ouverture de l'amphi à 14h ; concert à 15h

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE VENDÉE

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS



DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier depuis le 1^{er} janvier 2019. La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) **02 51 36 84 00**

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux, participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (r. de 40°C), abatement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

www.plateforme-esa.fr

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir

* Foyers confirmés au 10/09/2019 sur le continent européen : Belgique, Bulgarie, Espagne, Hongrie, Lituanie, Malaisie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie et Ukraine








MESSAGES D'ASSOCIATIONS

CHAUCHÉ VTT

La "classique" du début de l'année est de retour pour sa 26ème édition.

Comme d'habitude, Chauché VTT et ses membres vont se mettre en quatre pour vous proposer une randonnée à la hauteur de vos espérances... et de vos jambes !

Le lieu de départ : Salle Omnisports de Chauché, route des Essarts.

Les horaires : Inscriptions à partir de 7h30, départ libre à partir de 8h jusqu' à 9h30

Les parcours VTT : des circuits de 20 à 50 kms pour un dénivelé positif compris entre 330 et 890 m. Pour pimenter un peu, lancez-vous dans les spéciales (passages courts mais techniques) et surtout sur le petit défi entre amis de la montée impossible (le dernier payera-t-il l'apéro à l'arrivée ?).

Les parcours pédestres et Trail : circuits de 12 à 20 kms pour une grande balade en campagne.

Tarif vététistes : 6 € (3 € pour les moins de 14 ans)

Tarif pédestres : 6 € (3 € pour les moins de 14 ans)

Le prix comprend le repas chaud et convivial à l'arrivée (jambon et moquette de Vendée). Les plus pressés pourront choisir un sandwich.

Inscription sur place uniquement

Contact : Gaël BARON, gael.baron85@orange.fr

Info sur <https://www.chauchevtt.com/>



**Dimanche 23
Février 2020**

CHAUCHÉ (85)
DIMANCHE **23** FÉVRIER 2020
26^{ème} édition !
RANDONNÉE LA MOGETTE
- PLUS DE 2000 PARTICIPANTS EN 2019 !
- VENEZ TENTER LA MONTÉE IMPOSSIBLE EN VTT !
VTT 4 parcours de 25 à 50 km
PÉDESTRE OU TRAIL 3 parcours de 12 à 20 km
Organisée par Chauché VTT (FFC)
Crédit Mutuel banque à qui parler
l'atelier vélo
EMERY

BCCFV

Le BCCFV vous invite à sa soirée

VINTAGE TARTIF

Samedi 14 mars 2020 à Chauché
Salle Arc En Ciel

À vos placards, à vos greniers...

Ambiance assurée !

MENU*

Potage
-
Tartiflette
-
Dessert
Tarif adulte : 16 €
Tarif enfant : 8 €

*Sur place ou à emporter !

19h30 : début de soirée

21h : à table

Pour toute réservation :

- Pendant les matchs seniors

- Ou contacter Françoise au 06.13.02.73.68



Distribution du prochain bulletin les 21 et 22 Mars 2020. Les articles sont à déposer en mairie ou à transmettre par mail avant le 28 Février 2020